

**Conseil
Municipal
Du
22/05/2008**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 17/05/2008
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**M Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
33**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2008
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2008
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE HUIT, le vingt deux mai, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, Mme BOHN Christelle, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme, Mlle WAII Mariam.

ETAIENT EXCUSES

OU ABSENTS :

Mlle HURET Stéphanie,
M. BERSOT Alain

Pouvoir donné à :

Projet d'acquisition de matériel mutualité avec la commune de
COULEVON

Rapporteur : Le Maire

Dans le cadre du projet de convention avec la commune de Coulevon, que vous venez d'approuver, Monsieur le Maire de Coulevon et moi même, vous proposons d'acquérir différents matériels destinés à l'entretien des espaces verts et publics de nos deux communes.

Il s'agit d'un tracteur, d'une tondeuse et d'une remorque.

Ce projet d'achat a fait l'objet d'une large consultation auprès d'entreprises susceptibles de fournir et d'entretenir correctement ce matériel.

Plusieurs élus des deux communes ont participé à des démonstrations et se sont rendus dans d'autres collectivités afin d'apprécier la fiabilité des matériels proposés.

Après analyse des offres nous vous proposons d'acquérir les matériels suivants :

- Un tracteur ISEKY Série TXG 23 au prix de 11 091.10 € TTC, garanti deux ans et commercialisé par l'entreprise NOIDANS MOTOCULTURE
- Une tondeuse ventrale à éjection latérale, largeur 1,37 m, 3 lames, garantie deux ans, au prix de 1 646.90 € et commercialisée par l'entreprise NOIDANS MOTOCULTURE
- Une remorque pour voiture, modèle ANY type BU200 au prix de 900 € TTC, commercialisée par l'entreprise DORAS à Vesoul

Le coût de ces achats sera réparti entre les deux communes conformément à la convention

Décision :

Exprimées : 9
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 9

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer les marchés d'acquisition des matériels cités ci-dessus, à savoir :
 - Un tracteur ISEKY Série TXG 23 au prix de 11 091.10 € TTC, garanti deux ans et commercialisé par l'entreprise NOIDANS MOTOCULTURE
 - Une tondeuse ventrale à éjection latérale, largeur 1,37 m, 3 lames, garantie deux ans, au prix de 1 646.90 € et commercialisée par l'entreprise NOIDANS MOTOCULTURE
 - Une remorque pour voiture, modèle ANY type BU200 au prix de 900 € TTC, commercialisée par l'entreprise DORAS à Vesoul
- Fixe la durée d'amortissement de ces matériels aux valeurs suivantes

Un tracteur ISEKY Série TXG 23	10 ans
Une tondeuse ventrale à éjection latérale, largeur 1,37 m, 3 lames	10 ans
Une remorque pour voiture, modèle ANY type BU200	10 ans

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS